



Votre

# bulletin de souscription

Assurance spéciale accueil enfants  
(réservée aux adhérents de l'ACEPP)



## RECOMMANDATIONS POUR REMPLIR VOTRE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

**L'adhésion à l'ACEPP est obligatoire pour pouvoir souscrire aux différents contrats.**

Nous vous remercions de bien vouloir :

- Compléter ce formulaire en fonction de l'ensemble de vos activités.
- Remplir **un bulletin de souscription par structure.**
- Indiquer le nombre de places inscrit sur l'autorisation d'ouverture (agrément), pour le champ « **Nb. d'enfants** ».  
Si vous accueillez **ponctuellement** un nombre d'enfants supplémentaires la garantie reste acquise, vous n'avez **aucune déclaration préalable** à faire auprès de SMACL Assurances.
- Identifier vos locaux qui ont des **adresses différentes** dans le tableau des cotisations.  
**Vous n'avez pas à inscrire les locaux occupés occasionnellement** (bâtiment dont l'assuré n'est pas le propriétaire ou le locataire habituel, utilisé pour les besoins de ses activités et mis à sa disposition pour une durée temporaire n'excédant pas 15 jours consécutifs).
- Remplir **un bulletin par structure** pour les **relais départementaux et régionaux** (fédérations) qui gèrent un établissement d'accueil de jeunes enfants.
- **En cas d'événement exceptionnel** (par exemple : location de salle temporaire, fête à l'extérieur de la crèche etc.) pour lequel vous souhaitez recevoir **une attestation**, merci d'envoyer votre demande :
  - > par mail : **associations@smacl.fr** (Veuillez préciser dans votre mail : **le type d'événement, le lieu, les dates et les horaires**),
  - > ou par téléphone au **05 49 34 29 30**.

À réception du bulletin de souscription dûment complété et signé, nous vous ferons parvenir une attestation d'assurance.

Le contrat est tacitement reconduit d'année en année, sauf dénonciation d'au moins 1 mois pour l'assuré et d'au moins de 1 mois pour l'assureur à l'échéance annuelle fixée au 1<sup>er</sup> janvier.

[smacl.fr](http://smacl.fr)



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances.  
RCS Niort n° 301 309 605. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.

01/2022 — Conception : Direction de la marque et de la communication SMACL Assurances.

